

Plan de protection COVID

**Concours des jeunes solistes de la
Fédération des musiques du Bas-Valais**

29 et 30 mai 2021 à Monthey

Organisateurs

Fédération des musiques du Bas-Valais
Grand Rue 36
1896 Vouvry
info@fmbv.ch
079 582 80 23

Société de musique La Lyre de Monthey
Route de Culau 6B
1871 Choëx
info@lalyredemonthey.com
079 708 73 00

Responsable COVID

Fédération des musiques du Bas-Valais
Gaspard Vignon
Président
info@fmbv.ch
079 582 80 23

1. Objectif

L'établissement de ce plan de protection vise à garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire de toutes les personnes présentes au Concours des jeunes de la Fédération des musiques du Bas-Valais : participants, jury, professeurs et bénévoles.

Ce concours accueille des **concurrents jusqu'à 20 ans révolus**.

2. Dates et lieu

Le Concours des jeunes aura lieu à Monthey le samedi 29 et le dimanche 30 mai 2021.

La salle de concours se situe dans le théâtre du Crochetan à Monthey.

L'accueil des participants dans les catégories instruments à vents et les salles d'échauffement se trouvent à la maison des jeunes de la paroisse de Monthey, Rue de l'église 3. Une salle d'échauffement de plus de 100 m², avec entrée et sortie distinctes sera utilisée à cet effet. L'accueil des participants se déroule à l'extérieur du bâtiment.

L'accueil des participants dans les catégories tambour, batterie et percussion se fera devant l'entrée du théâtre du Crochetan. L'échauffement se fera dans le hall du théâtre ainsi qu'en extérieur dans le cours du « vieux collège ».

3. Mesures prises afin de limiter drastiquement les risques de transmission.

Le Concours des jeunes solistes se déroule traditionnellement dans le cadre du Festival des musiques du Bas-Valais. Ce festival accueille habituellement près de 1'000 personnes. D'ordinaire, le concours se tient le samedi du festival et implique la participation de nombreuses personnes ainsi que beaucoup d'interactions et de déplacements entre différentes salles d'échauffement et de concert.

L'ampleur du concours 2021 a été drastiquement réduite et adaptée à la situation sanitaire actuelle grâce aux mesures suivantes :

- a) Suppression des pianistes qui accompagnent traditionnellement les solistes
- b) Suppression de la catégorie Ensembles
- c) Suppression de la catégorie Ensembles de tambours
- d) Suppression de la Grande finale
- e) Déroulement du concours dans une seule salle (au lieu de 4 à 5 salles) afin de limiter les déplacements et les contacts et afin de pouvoir mieux gérer les flux de personnes.
- f) Déroulement du concours sur 4 demi-journées clairement séparées au lieu d'une journée en continu
- g) Le concours se déroule sans public.
- h) Suppression de la remise des résultats et de la distribution des coupes en présentiel

4. Mesures de protection

4.1 Généralités

Ce plan de protection est publié sur le site www.fmbv.ch.

L'organisateur informe les personnes présentes des mesures en vigueur, comme les voies de circulation ou l'obligation de porter un masque facial, au moyen d'affiches sur place.

Les éléments pertinents sont communiqués aux participants dans la convocation qui leur parvient quelques jours avant le concours.

Le concours est accessible uniquement aux catégories de personnes suivantes :

Les participants : 99 participants âgés de moins de 20 ans sont inscrits sur l'ensemble du concours.

Les Jurys : 2 jurys sont présents par demi-journée de concours

Les Bénévoles : Comprenant les bénévoles mis à disposition par la société La Lyre de Monthey, ainsi que les membres du comité de la FMBV et de la commission musicale de la FMBV. 18 bénévoles sont présents par demi-journée de concours.

Les professeurs : Sont les professeurs d'instruments des concurrents qu'ils peuvent accompagner durant le concours.

4.2 Masque

Le port du masque est obligatoire en permanence à l'intérieur du bâtiment pour les personnes de plus de 12 ans.

Pour les joueurs d'instrument à vent, le masque peut être enlevé uniquement lorsque le participant effectue sa prestation devant le jury, ainsi que lorsqu'il s'échauffe dans la salle d'échauffement qui lui a été attribuée par les organisateurs.

4.3 Hygiène

La désinfection des mains est obligatoire lors de l'accès au bâtiment principal du Crochetan. Du désinfectant est mis à disposition à cet effet.

La désinfection des mains est obligatoire lors de l'accès aux salles d'échauffement. Du désinfectant est mis à disposition à cet effet.

Toutes les personnes doivent avoir la possibilité de se laver régulièrement les mains. À cet effet, du désinfectant et, dans les lavabos accessibles au public, du savon sont mis à disposition.

Toutes les surfaces de contact sont nettoyées régulièrement, notamment les sanitaires.

Les lutrins utilisés par les participants sont désinfectés après chaque utilisation. Les bénévoles responsables des salles (concours et échauffement) sont responsables de la désinfection des lutrins.

Chaque participant qui joue d'un instrument de percussion utilise ses baguettes personnelles.

Suffisamment de poubelles fermées sont mises à disposition, notamment pour jeter les mouchoirs et les masques faciaux usagés.

Les salles d'échauffement sont régulièrement aérées sous la supervision du bénévole responsable de la surveillance des salles.

La ventilation de la salle de concours est activée afin d'assurer une aération suffisante.

4.4 Distance

La distance à respecter entre deux personnes est de 1,5 m au minimum (distance requise).

Une distance minimum de 10m sera respectée entre le soliste qui se produit sur scène et les accompagnants présents dans la salle.

Les flux de personnes sont gérés de manière à pouvoir maintenir la distance requise entre toutes les personnes et afin d'éviter dans la mesure du possible les croisements de personnes. Les consignes seront clairement indiquées à l'aide d'affiches et de marquage au sol.

Les flux de personnes sont réglés ainsi :

Participants	<ul style="list-style-type: none">• Présentation à l'accueil exactement 45 minutes avant la prestation et vérification du carnet de musicien• Déplacement vers la salle d'échauffement qui lui a été attribuée• Échauffement• Déplacement vers la salle de concours, avec son instrument et toutes ses affaires.• Concours• Sortie du bâtiment
Jury	<ul style="list-style-type: none">• Reste assis dans la salle toute la demi-journée et dispose d'une table individuelle disposée derrière des paravents. Il est installé sur la scène, à une distance raisonnable des solistes.
Bénévoles	<ul style="list-style-type: none">• Chaque bénévole a un poste et un lieu de fonction clairement définis auxquels il se tient en renonçant aux déplacements non nécessaires
Professeurs	<ul style="list-style-type: none">• Les professeurs peuvent accompagner les participants dont ils sont responsables dans la salle d'échauffement ainsi que dans la salle de concours. Leurs temps de présence dans la salle d'échauffement et la salle de concours sont enregistrés.

4.5 Collecte des coordonnées

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et heures de présence.

Les coordonnées des participants, des professeurs de musique, des bénévoles et des jurys ont été collectées au préalable.

Chaque participant et professeur accompagnant confirme sa présence le jour J en s'annonçant à l'accueil avant sa prestation. Les professeurs enregistrent leur présence dans la salle d'échauffement ainsi que dans la salle de concours. Via l'application Social pass, ou à défaut à l'aide du formulaire présent sur place.

5. Déroulement de la manifestation

5.1 Préparatifs :

Les préparatifs du concours (mise en place des salles, de la signalisation et des mesures covid) se font le vendredi après-midi 28 mai. Le vendredi 28 mai a lieu une réunion des bénévoles œuvrant au concours durant le weekend (maximum 30 personnes) dans la grande salle du théâtre du Crochetan, où toutes les mesures de protection et distanciation pourront être respectées. Les données des présences à cette réunion seront relevées.

5.2 Concours.

Le concours se déroulera sur 4 demi-journées :

- Samedi 29 mai le matin, suivi d'une pause d'une heure
- Samedi 29 mai l'après-midi
- Dimanche 30 mai le matin, suivi d'une pause d'une heure
- Dimanche 30 mai l'après-midi

Seront présents uniquement : Participants, Jury, accompagnants et bénévoles.

6. Boissons et subsistance

Des boissons et de la nourriture peuvent être proposées à la vente à l'extérieur du théâtre du Crochetan, sur la « place du théâtre »

L'application des règles cantonales et fédérales en vigueur à ce moment-là pour les établissements de restauration doit être garantie.

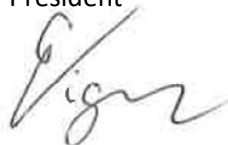
La participation au Concours de jeunes solistes de la FMBV implique le respect strict du présent plan de protection.

Demeurent réservées les mesures des autorités en vigueur les 29 et 30 mai 2021.

Fédération des Musiques du Bas-Valais

Version du 8 mai 2021

Gaspard Vignon
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Vignon', written in a cursive style.